DEUX-SÈVRES

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°79-2024-073

PUBLIÉ LE 27 MARS 2024

Sommaire

PREFECTURE des DEUX SEVRES / SCSI

79-2024-03-27-00001 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à M Jean LABAYEN, administrateur de l'État du grade transitoire, chargé de l'intérim de la direction régionale des finances publiques des Pays de la Loire et du département de la Loire-Atlantique (2 pages) Page 3

79-2024-03-26-00001 - Ordre du jour CDAC 11 avril 2024 (1 page) Page 6

PREFECTURE des DEUX SEVRES

79-2024-03-27-00001

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à M Jean LABAYEN, administrateur de l'État du grade transitoire, chargé de l'intérim de la direction régionale des finances publiques des Pays de la Loire et du département de la Loire-Atlantique

PRÉFÈTE
DES DEUX-SÈVRES
Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté préfectoral portant délégation de signature

à

M. Jean LABAYEN,
Administrateur de l'État du grade transitoire, chargé de l'intérim de la direction régionale des Finances publiques des Pays de la Loire et du département de la Loire-Atlantique

La préfète des Deux-Sèvres,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code civil, notamment ses articles 809 à 811-3 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R. 2331-1 et R. 2331-6 ;

Vu l'acte dit loi du 20 novembre 1940 confiant à l'administration de l'enregistrement la gestion des successions non réclamées et la curatelle des successions vacantes, validé par l'ordonnance du 27 novembre 1944 ;

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment ses articles 19, 42 et 43 ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du président de la République du 15 février 2022 nommant Madame Emmanuelle DUBEE en qualité de préfète des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion de patrimoines privés et de biens privés, modifié par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007 ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 février 2024 chargeant un administrateur de l'État du grade transitoire de l'intérim de la Direction régionale des finances publiques des Pays de la Loire et du département de la Loire-Atlantique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 mars 2022 portant délégation de signature à Mme Véronique PY, administratrice générale des finances publiques, directrice régionale des finances publiques des Pays de la Loire et du département de la Loire-Atlantique ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean LABAYEN, administrateur de l'État du grade transitoire, chargé de l'intérim de la Direction régionale des Finances publiques des Pays de la Loire et du département de la Loire-Atlantique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département des Deux-Sèvres.

Article 2 : Monsieur Jean LABAYEN, administrateur de l'État du grade transitoire, chargé de l'intérim de la Direction régionale des Finances publiques des Pays de la Loire et du département de la Loire-Atlantique, peut donner sa délégation aux agents placés sous son autorité, pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation.
Copie de cette délégation de signature sera, dès sa signature, adressée à la préfète pour publication au recueil des actes administratifs de la préfecture des Deux-Sèvres.

Article 3 : Le présent arrêté emporte abrogation de l'arrêté préfectoral du 7 mars 2022 portant délégation de signature à Mme Véronique PY.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres et le Directeur régional par intérim des finances publiques des Pays de la Loire et du département de la Loire-Atlantique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Deux-Sèvres.

Niort, le 27 mars 2024

Emmanuelle DUBÉE

PREFECTURE des DEUX SEVRES

79-2024-03-26-00001

Ordre du jour CDAC 11 avril 2024

ORDRE DU JOUR
de la réunion de la Commission départementale d'aménagement commercial

Jeudi 11 avril 2024

La Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) des Deux-Sèvres se réunira le jeudi 11 avril 2024 en salle Robert Béchade.

L'ordre du jour est le suivant :

10h00 – Dossier n°024-159 à MAULÉON
Examen pour décision de la demande de réactivation de droits commerciaux, par la création d'un magasin à l'enseigne Bazarland, situé 29, 31 et 33 rue de Poitiers à MAULÉON.

La demande est présentée par la SARL CLEO, agissant en tant que propriétaire du foncier, représentée par Mme Karine GUERIN, gérante, située 1 rue Marie Marvingt, 86 580 BIARD.

10h30 – Dossier n°024-160 à AZAY-LE-BRÛLÉ
Examen pour décision de la demande d'extension d'un ensemble commercial, par la reprise d'une cellule vacante par un magasin à l'enseigne Ecomiam, situé ZA de l'Hommeraie à AZAY-LE-BRÛLÉ.

La demande est présentée par la SCCV OBAZAY, agissant en tant que propriétaire, représentée par M. Johann MERCIER, gérant, situé 13 allée de Lasplanes, 31 770 COLOMIERS.

11h00 – Dossier n°024-161 à AZAY-LE-BRÛLÉ
Examen pour avis de la demande d'extension d'un ensemble commercial, par la création d'un magasin de vente à l'enseigne INTERSPORT, situé ZA de l'Hommeraie à AZAY-LE-BRÛLÉ.

La demande est présentée par la SCCV OBAZAY, agissant en tant que propriétaire, représentée par M. Johann MERCIER, gérant, situé 13 allée de Lasplanes, 31 770 COLOMIERS.